Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9170803
Centre d'intérêt: 120

Fédération des cégeps.

Réaction au projet de [i.e. du] gouvernement à l'endroit des cégeps : l'évaluation / Fédération des cégeps. -- Montréal : La Fédération, 1979.
14, 5 p. ; 28 cm.

Titre de la couv. Notes bibliogr. au bas des p.

Descripteur(s): Evaluation de l'enseignant * Evaluation de l'étudiant * Evaluation de programmes * Changement * Politique gouvernementale * Collégial (Ordre d'enseignement)

La Fédération n'adhère pas à la problématique qui fait de l'évaluation l'élément-clé du renouveau proposé à l'intérieur du projet gouvernemental à l'endroit des cégeps. Dans ce document, on fait donc l'analyse du diagnostic gouvernemental afin d'en montrer les incohérences et les limites, dans le texte comme dans la pratique. Puis on fait état des multiples expériences d'évaluation qui ont eu lieu dans le réseau depuis dix ans et on tente d'identifier les principales lacunes afin d'en proposer ultérieurement la correction. On décrit finalement les différents niveaux d'évaluation que la Fédération trouve nécessaires au bon fonctionnement du réseau collégial, de même que les ressources et les conditions qu'ils impliquent.

Type de document:

9170803

REACTION

AU

PROJET DE GOUVERNEMENT A L'ENDROIT DES CEGEPS

L'EVALUATION

Novembre 1979

CEGEP Fédération des cégeps
1940, boulevard Henri-Bourassa est, Montréal, (Québec) H2B 1S2 – Tél.: 381-8801

Le projet gouvernemental à l'endroit des cégeps situe l'amélioration de la qualité de l'enseignement au coeur du renouveau qu'il propose. Si nous ne pouvons que souscrire à cette volonté, il ne nous est toutefois pas possible d'adhérer à la problématique qui fait de l'évaluation l'élément-clé de ce renouveau.

Nous ferons donc l'analyse du diagnostic gouvernemental afin d'en montrer les incohérences et les limites, dans le texte comme dans la pratique, puis nous ferons état des multiples expériences d'évaluation qui ont eu lieu dans le réseau depuis 10 ans. Nous tenterons alors d'identifier les principales lacunes afin d'en proposer ultérieurement la correction. Nous décrirons ensuite les différents niveaux d'évaluation nécessaires, à notre avis, au bon fonctionnement du réseau collégial, de même que les ressources et les conditions qu'ils impliquent.

Nous concluerons en répétant notre désir de voir le gouvernement relativiser ce problème et le ramener à ses justes proportions, comme à ses contraintes réelles.

1. LA PROBLEMATIQUE GOUVERNEMENTALE

1.1 Une question de méthode

Au moment d'aborder le thème de l'évaluation, il n'est pas inutile de rappeler la méthode choisie par le gouvernement pour faire le point sur l'enseignement collégial.

> "On peut entreprendre une enquête scientifique, dont on tire des conclusions; on peut inventorier les diverses opinions répandues sur le sujet et dégager de ce fatras, si possible, un jugement de valeur moyen, un "juste milieu"; ou encore procéder à sa propre analyse de la situation à la lumière et en regard des objectifs préétablis. Comme gouvernement, c'est pour cette dernière méthode que nous avons opté. Non que nous fassions abstraction des autres ..." (1)

En effet, c'est dans ce domaine particulier qu'apparaissent plus évidemment les limites de la méthode puisqu'il est difficile d'une part, de cerner les "objectifs préétablis", et d'autre part, de s'appuyer sur l'analyse rigoureuse d'une situation que l'on décrit comme une "absence".

> "Sans doute, cette question est-elle liée au problème plus global posé par ce qu'on peut maintenant considérer comme un oubli dans la réforme de 1967: l'absence de mécanismes capables de mesurer avec quelque précision la qualité des établissements et de l'enseignement qui y est dispensé, non moins que celle des diplômes décernés." (2)

Il faut donc faire intervenir d'autres éléments; ce dont le gouvernement ne se prive pas lorsqu'il fait état d'une "donnée sociale nouvelle: l'attitude générale de la population envers l'enseignement collégial" (3), ou qu'il affirme que "certaines lacunes ont été dénoncées trop souvent pour qu'il n'y ait là un fond de vérité" (4).

---

(1) Les Collèges du Québec, Nouvelle Etape p.7
(2) Les Collèges du Québec, Nouvelle Etape p.42
(3) Les Collèges du Québec, Nouvelle Etape p.60
(4) Les Collèges du Québec, Nouvelle Etape p.41

.../

Sans faire le relevé exhaustif des lacunes auxquelles réfère le gouvernement, (et avec lesquelles nous serions d'accord, en partie) nous nous permettrons de signaler, qu'en cette matière, justement, il faut compter avec le manque d'information réaliste sur les cégeps et avec l'absence de critères sociaux communs, qui est l'apanage d'une société pluraliste. Nous pensons aussi que "l'attitude générale de la population" envers l'enseignement collégial traduit tout simplement l'attitude générale de la population envers l'appareillage gouvernemental et para-gouvernemental tout entier.

1.2 Une question de cohérence

La complexité de la question de même que la façon de l'envisager risquent alors de fausser le diagnostic ou de conduire à exagérer tel ou tel de ses éléments, sans parler des incohérences toujours possibles.

Ainsi en est-il, par exemple, du constat suivant:

"Le dernier rapport de l'opération RELANCE indique que le taux de satisfaction global chez les étudiants qui ont quitté le collège en 1975 atteint 87.4% et que c'est dans le domaine dit scolaire (professeurs, cours, méthodes) que les résultats s'avèrent les plus satisfaisants." (5)

Donc le moins qu'on puisse dire est qu'il infirme l'affirmation selon laquelle:

"la loi des grands nombres ne favorise guère la qualité de l'enseignement, d'autant que les enseignants se sont mis souvent à la tâche sans préparation pédagogique suffisante". (6)

.../

---

(5) Les Collèges du Québec, Nouvelle Etape p. 29
(6) Les Collèges du Québec, Nouvelle Etape p. 41

Ainsi en est-il aussi de la subtile argumentation relative aux principes du renouveau, selon laquelle:

"les collèges publics sont au service de la nation, laquelle est constituée, à ce niveau, des étudiants." (...)
"Aussi, le gouvernement estime-t-il que tout étudiant a des droits: ... plus généralement droit à un enseignement de qualité:" (...)
"le gouvernement estime essentiel deux moyens qui en assureront la recherche: l'un portant sur l'enseignement donné soit un système d'évaluation, l'autre pouvant garantir à la source une formation de base et c'est la formation dite fondamentale". (7)

Sans contester le moins du monde le droit des étudiants à un enseignement de qualité (cela n'est-il pas la mission de tout système d'éducation?) sans nier qu'il y ait certainement matière à amélioration au niveau collégial, nous restons confondus devant le raccourci sémantique qui fait des étudiants, "la nation" au Collège, et d'un système d'évaluation, la garantie de la qualité de l'enseignement!..sans parler des arguments subséquents qui nous amènent du même souffle à la création, à cette fin, d'un "organisme indépendant et jouissant d'une crédibilité incontestée", le Conseil des Collèges!

Nous avons déjà consacré un dossier à la question de la création du Conseil des Collèges. Nous n'y reviendrons que le temps de réaffirmer nos positions selon lesquelles il faut envisager le problème de l'évaluation d'une façon beaucoup plus globale que ne le fait le gouvernement, et tenir compte de façon plus immédiate de la réalité des Collèges: absence d'autonomie réelle, enchevêtrement des juridictions, délimitation exhaustive des prérogatives syndicales etc.

.../

(7) Les Collèges du Québec, Nouvelle Etape p.75, 76 et 77.

Il faut, de plus, faire référence aux multiples expériences d'évaluation pour "dédramatiser" le problème et rendre justice aux collèges et aux étudiants qui en sont sortis en évitant de jeter a posteriori le discrédit sur la qualité de leur formation, sous prétexte qu'on ne disposait pas alors de mécanismes pour l'évaluer.

1.3 Une question de définition

Et qu'est-ce donc que l'évaluation, dans l'esprit du gouvernement?

> "En fait l'évaluation en éducation recouvre de multiples réalités: évaluation des établissements, de l'enseignement, des programmes, de l'apprentissage des étudiants. L'évaluation des établissements et de l'enseignement qu'ils dispensent permet à la population de savoir si les établissements s'acquittent bien de leurs tâches et assurent à la clientèle de toutes les régions des services éducatifs de valeur. L'évaluation des programmes vise à vérifier si les programmes atteignent exactement leurs fins; elle permet de préciser les améliorations, ajustements ou modifications exigés par les circonstances. Enfin, l'évaluation de l'apprentissage des étudiants permet de savoir dans quelle mesure les objectifs d'un cours ou d'un programme ont été atteints, et établit les bases objectives de la délivrance des diplômes, en plus d'être elle-même un instrument pédagogique de l'apprentissage."(8)

La description parle d'elle-même. Il y est question de valeur des services éducatifs, de permettre à la population de savoir ... d'établir des bases objectives ...

Cette conception même de l'évaluation est questionnable. Elle vise d'abord et avant tout à mesurer pour sécuriser. Il n'y est fait allusion à des améliorations ou des ajustements possibles que dans le cas de l'évaluation des programmes. Le reste est sanction ou caution. Adeptes du "S'évaluer pour évoluer" nous souscrivons à une conception plus dynamique de l'évaluation, qui s'appuie sur d'autres prémisses que celles qui servent au projet gouvernemental.

.../

(8) Les Collèges du Québec, Nouvelle Etape p. 78

Nous aurons l'occasion de la décrire dans un autre chapître. Qu'il nous soit permis, en attendant, d'en souligner de multiples aspects qui ont été réalisés antérieurement dans les collèges, et ce, afin de dissiper la perception erronnée qui pourrait émaner du document du gouvernement, selon laquelle l'évaluation est un problème dont on commence enfin à se préoccuper.

2. L'EVALUATION DANS LES COLLEGES

2.1 L'évaluation de l'apprentissage

Inutile, sans doute, d'épiloguer beaucoup sur le fait que les étudiants de niveau collégial ont vu évaluer l'atteinte des objectifs des cours qu'ils ont suivis. Ne serait-ce que pour que chaque conseil d'administration soit en mesure de recommander au ministère leur certification. Dans l'ensemble, et quoique puissent laisser croire de rares pratiques farfelues, aisément galvaudables, jaillies elles aussi de l'engouement pour une pédagogie renouvelée ou d'une contestation globale du système d'évaluation, les étudiants ont été évalués sérieusement, comme en témoignent une série de documents publiés par les services de recherche des collèges, ou certains projets qui ont été financés par le programme Prosip ou le service de recherche et développement de la DGEC.*

D'autres instances ont pu aussi témoigner directement ou indirectement de la valeur de cette évaluation: plusieurs étudiants ont subi, en effet, l'évaluation des corporations professionnelles ou de leurs employeurs. D'autres ont vu confirmer leur évaluation par une admission à l'université, avec ou sans test d'entrée. Et que dire du taux de placement des finissants du secteur professionnel, durant la première décennie des Cégeps? Il reste qu'on pourrait souhaiter une plus grande uniformisation des critères d'évaluation au sein des différents programmes; une liste d'indicateurs, en quelque sorte.

.../

---

*Voir annexes A

Ces indicateurs devraient référer à une définition plus précise des objectifs généraux des cours et des programmes et permettre de comparer entre eux les résultats des étudiants quels que soient les cégeps où ils ont obtenu leur formation. Reste aussi que l'on devrait développer des instruments tels le Minimum Competency testing qui permettent de mesurer adéquatement le degré d'habileté des étudiants en certaines matières, au moment de l'admission. Cela pourrait permettre de les diriger vers les niveaux de cours qui correspondent à leurs besoins et rendrait d'immenses services surtout dans le domaine de l'éducation des adultes compte tenu de la stratégie récurrente d'éducation.

Enfin, s'il est souhaitable que chaque collège se dote d'une politique d'évaluation des étudiants et si nous souscrivons entièrement à la recommandation gouvernementale en ce sens, il nous faut rappeler toutefois que, d'après la convention collective encore en vigueur dans les cégeps, ce sont les départements qui sont garants de la qualité de l'enseignement... et donc de la formulation et de l'application des méthodes d'évaluation.

Autant se rallier d'emblée à l'intention gouvernementale de "stimuler la pratique concertée de l'évaluation dans les Cégeps". (9) et en attendre les résultats éventuels.

2.2 L'évaluation des programmes

2.2.1 Les programmes de formation

Outre les multiples activités d'évaluation de programmes auxquelles s'est livré le service de recherche et développement de la DGEC, plusieurs collèges se sont attelés à l'analyse locale de leurs programmes de formation, dans le

.../

(9) Les Collèges du Québec, Nouvelle Etape p. 79

cadre de projets d'analyse institutionnelle, ou autrement. Citons le cas du Cégep du Vieux Montréal qui a procédé à une analyse exhaustive de ses programmes, et celui du collège de Sherbrooke qui poursuit depuis plusieurs années un réflexion plus globale sur l'évaluation de programmes, qui vise à mettre au point une démarche et des instruments d'évaluation. Citons encore toutes les recherches qui se sont effectuées dans le domaine du programme de techniques infirmières: analyse locale aux cégeps de Hull et Matane, analyse provinciale coordonnée par la coordination provinciale et l'O.I.Q.

Citons aussi la recherche menée par C.A.D.R.E. sur les objectifs de la formation professionnelle, recherche à laquelle ont participé au moins sept (7) cégeps (Hull, Jonquière, John Abbott, Maisonneuve, Rimouski, Rosemont, Vanier).

2.2.2 <u>Le soutien à l'enseignement</u>

Dans un autre domaine, quelques cégeps ont procédé à l'analyse de leurs services de soutien à l'enseignement. Citons le cas du cégep de Rosemont qui a analysé ses ressources didactiques en rapport avec les programmes de formation qu'il dispense. Citons aussi le projet, actuellement en cours de réalisation sous les auspices de la commission des D.S.P. des collèges publics et de ceux des collèges privés: "ressources didactiques et pratiques pédagogiques" et enfin la publication récente d'un guide pour l'évaluation des bibliothèques, projet initié par la commission des directeurs de bibliothèque de la Fédération des cégeps.

Comme on le voit, la préoccupation relative à l'évaluation des programmes n'est pas récente, encore que la rapide énumération des diverses réalisations et des collèges qui y ont été impliqués ne rende pas justice aux artisans de ces projets et ne laisse que soupçonner l'impact réel de ces activités sur l'ensemble du réseau. Beaucoup reste à faire, mais le processus est bien engagé et a des assises suffisamment diversifiées pour être garant d'un progrès, pour peu qu'il soit soutenu et instrumenté.

A ce chapitre, la volonté gouvernementale de revitaliser les comités consultatifs industriels et de doter le Conseil des Collèges de Commissions de Programmes chargées "d'examiner la cohérence des contenus par rapport aux objectifs" et de faire les recommandations nécessaires, nous apparaît intéressante. Mais il faudrait se garder de voir là autre chose qu'une instance consultative comme tout ce qui, pour nous, est afférent au Conseil des Collèges, que nous voulons exclusivement consultatif au Ministre.

Par ailleurs, nous souscrivons au projet gouvernemental de consacrer des fonds à la mise au point de techniques et d'instruments qui aideront les collèges à poursuivre les démarches qu'ils ont entreprises dans l'analyse locale des programmes de formation.

2.3 L'évaluation des établissements

L'analyse des buts institutionnels a commencé dans les années 72-73 alors que les cégeps Bois-de-Boulogne, Maisonneuve et St-Jean-sur-Richelieu participaient au rodage de l'instrument

.../

fabriqué par MM. Claude Fortier de la Fédération des cégeps et Mathieu Girard du C.A.D.R.E.. L'année suivante une vingtaine de cégeps participaient à la recherche et contribuaient à finaliser des instruments qui furent ensuite utilisés dans les Cégeps Edouard-Montpetit et Valleyfield pour permettre l'identification des besoins et priorités de développement, et au Collège Bourgchemin pour une étude sur la régionalisation.

La détermination des buts institutionnels constituant la première étape de l'évaluation des établissements, on peut penser, que là encore, le processus est bien engagé et qu'il témoigne de la volonté des cégeps de s'évaluer.

Il constitue le point de départ d'une démarche de reddition de comptes, démarche à laquelle souscrivent les collèges, qui ont affirmé d'ailleurs que, rendre des comptes à la société et à ceux qui la représentent constitue le corollaire essentiel de leurs revendications autonomistes et de leur prise de position sur le caractère consultatif du Conseil des Collèges. Il leur faudra toutefois, pour s'acquitter de cette obligation, disposer de moyens financiers et surtout d'instruments crédibles.

2.4 Les autres aspects

Nous passerons sous silence, et pour cause, les deux autres aspects de l'évaluation que sont l'évaluation des personnels et celle du réseau. Dans le cas de l'évaluation des personnels, plusieurs tentatives isolées se sont soldées par des échecs, quand ce ne fut pas par des affrontements. Nous serions presque tentés d'espérer, comme la souhaite le gouvernement, que "les conventions collectives et les politiques administratives et salariales fixeront tout naturellement les limites d'intervention des Collèges...": (10)

.../

(10) Les Collèges du Québec, Nouvelle Etape p. 123

Mais la question est loin d'être aussi simple et susceptible d'être réglée si naturellement. En effet, les milieux québécois de l'éducation et en particulier les collèges sont devenus des lieux où s'affrontent des factions aux intérêts et idéaux divergents, où l'enjeu ultime semble être le contrôle de la vie institutionnelle. Toute politique ou pratique d'évaluation risque donc d'être paralysée ou détournée au profit de l'une ou l'autre de ces factions. Pour pallier à cette situation nous croyons qu'il faut situer l'évaluation des personnels dans une perspective de perfectionnement que nous souhaitons institutionnel.

Le temps nous semble venu, en effet, de dépasser les concepts d'évaluation pour fin de définition de statut d'employé ou pour octroi d'augmentations salariales. Il y a certes des façons plus dynamiques de concevoir l'évaluation, dans une perspective de développement organisationnel, par exemple. Nous en sommes encore très loin, mais la mise en corrélation de l'évaluation des personnels et du perfectionnement devrait nous y conduire.

Quant à l'évaluation du réseau collégial, elle a été jusqu'ici rendue impossible par la confusion qui existe dans le partage des responsabilités entre les principaux intervenants.

Nous espérons qu'à l'occasion de la création du Conseil des Collèges, le gouvernement saura prendre toutes les mesures nécessaires pour clarifier et situer adéquatement les niveaux respectifs de responsabilité.

De l'exposé qui précède, on peut conclure, que loin d'être un problème, l'évaluation est un processus déjà bien implanté dans les Collèges et ce, même si toutes les tentatives n'ont pas été heureuses, ni surtout systématiques. Il reste que nous souscri-

.../

vons à la volonté du gouvernement de systématiser l'évaluation, non pour garantir exclusivement la qualité de l'enseignement, ce qui nous semble susceptible d'être atteint par une foule d'autres moyens, mais en vue d'élargir le processus à l'ensemble des composantes du réseau et ce, dans la perspective dynamique du "s'évaluer pour évoluer" auquel nous avons déjà fait allusion.

3. LES STRUCTURES

Systématiser l'évaluation en respectant à la fois le principe selon lequel l'évaluation est la conséquence d'une responsabilité, et la nécessité selon laquelle il faut rendre crédible cette évaluation, nous oblige à insister sur le fait que tout système d'évaluation doit être axé sur l'auto-analyse et l'obligation de rendre des comptes.

Nous distinguerons toutefois l'évaluation des structures, de celle des apprentissages.

L'évaluation des apprentissages peut s'accomoder d'une part d'auto-évaluation, mais les obligations qu'impose la reconnaissance officielle des études militent en faveur de la responsabilité des professeurs en cette matière et ce, dans le cadre d'une politique locale d'évaluation des étudiants.

L'évaluation des personnels est du même ordre et devrait se situer à l'intérieur d'une politique institutionnelle de perfectionnement.

Reste l'évaluation des établissements, incluant l'analyse locale des programmes de formation, et celle du réseau, apanage de chacune de ses composantes, qui devrait être de la responsabilité exclusive de ces établissements.

Pour rendre fonctionnel ce système, et surtout pour assurer l'objectivité des processus d'évaluation, nous souhaitons la création d'un organisme complètement indépendant du Ministère et des collèges, un Centre de Recherche en Evaluation, chargé de fabriquer à la demande des responsables ou selon les recommandations du Conseil des Collèges et les volontés du Ministre, des instruments d'évaluation facultatifs, et de fournir, si necessaire, un soutien technique aux processus d'évaluation. Il va sans dire que cet organisme ne peut être le Conseil des Collèges qui a déjà beaucoup d'autres fonctions et dont l'insertion dans ce dossier risquerait de déranger l'économie générale du réseau, ainsi que nous l'avons montré dans un dossier antérieur.

Qu'il nous soit permis, en conclusion, de rappeler que le diagnostic gouvernemental en matière d'évaluation, nous semble excessif en ce qu'il tend à laisser croire qu'il s'agit d'un domaine oublié jusqu'ici, auquel il faudrait pallier sans tarder. Nous croyons, au contraire, que là, comme dans d'autres domaines, le moment est venu de consolider, en systématisant un processus déjà bien enclenché dans les collèges.

Nous croyons en outre que la préoccupation profonde du gouvernement en ce qui a trait à la qualité de l'enseignement est louable, et nous y souscrivons entièrement, mais il nous est impossible d'en approuver la problématique. Cela nous semble faire fi de trop de conditions propices à l'amélioration de cette qualité et à la pratique "concertée" de l'évaluation, notamment en matière de partage des pouvoirs et de relations de travail.

.../

RECOMMANDATIONS

1. Affirmant la nécessité de considérer l'évaluation de façon globale, la Fédération des Cégeps refuse de considérer la problématique gouvernementale en matière d'évaluation comme la seule garantie de la qualité de l'enseignement. Elle recommande en particulier de situer l'évaluation des personnels dans une prespective de perfectionnement.

2. La Fédération des Cégeps recommande que des recherches soient entreprises de façon à définir un certain nombre d'indicateurs qui réfèreraient aux objectifs des cours et des programmes de niveau collégial.

3. La Fédération des Cégeps recommande que soient élaborés des instruments qui permettraient de guider adéquatement les étudiants vers des niveaux d'apprentissage adaptés à leurs acquis antérieurs.

4. La Fédération des Cégeps manifeste son accord avec l'élaboration d'une politique locale d'évaluation des étudiants. Elle formule toutefois les réserves qui s'imposent quant aux difficultés de réalisation d'une telle politique.

5. Etant donné le rôle que le gouvernement entend faire jouer au Conseil des Collèges en matière d'évaluation, la Fédération des Cégeps réaffirme que le Conseil des Collèges doit avoir un rôle exclusivement consultatif.

6. Etant donné ses positions antérieures sur l'autonomie des Collèges, la Fédération des Cégeps réaffirme que les collèges reconnaissent la nécessité de rendre des comptes à la société et à ceux qui la représentent.

7. La Fédération des Cégeps souscrit à la volonté gouvernementale de consacrer des fonds à la mise au point de techniques et d'instruments qui aideraient les collèges à poursuivre les démarches entreprises en matière d'analyse de programme.

8. La Fédération des Cégeps affirme la nécessité que soit clarifiés et situés adéquatement les niveaux de responsabilité des divers intervenants du réseau collégial. Plus particulièrement, elle affirme que l'évaluation des établissements, incluant l'analyse locale des programmes de formation, doit être la responsabilité des collèges.

9. La Fédération recommande la création d'un organisme indépendant du Ministère de l'Education et des collèges, un Centre de recherche en évaluation, chargé de fabriquer à la demande des responsables et/ou selon les recommandations du Conseil des Collèges, des instruments d'évaluation à usage facultatif et de fournir, au besoin, un soutien technique aux démarches d'évaluation.

ANNEXE A.1

PROJETS DE RECHERCHE RELATIFS A L'EVALUATION DES ENSEIGNANTS (1)

1972-73	-Evaluation de la performance du professeur au niveau collégial.
1973-74	-Research Project to Evaluate and Improve the teaching of the Psychology course (350 - 904 - 69).
	-Questionnaire d'évaluation des professeurs.
	-Evaluation de la méthode audio-tutorale.
	-Evaluation des stages en milieu clinique des étudiants en techniques infirmières.
1975-76	-Administration du test Perpe.
1976-77	-Evaluation de la rentabilité des cours d'appoint en mathématiques.
1977-78	-Evaluation et apprentissage des langues.
1978-79	-Evaluation dans les laboratoires de pratique collective en techniques de diététique.

(1) Projets soumis par les Cégeps et retenus pour fins de subventions 1972-79. DGEC - SRD - SP.

.../

ANNEXE A.2

PROJETS DE RECHERCHE RELATIFS A L'EVALUATION DES ETUDIANTS (1)

1972-73 -Accréditation de certains types d'initiative de formation.

-Recherche sur l'état de la langue écrite des étudiants du niveau collégial.

1973-74 -Study of the factors related to a Student's Effective learning of a High Level Program Language.

-Création de matériel de dépistage et de correction des lacunes dans la formation mathématique des élèves.

-Tests de classification en physique.

-Enquête comparative sur le vocabulaire actif disponible chez l'étudiant débutant au Cégep...

1974-75 -Test de classement d'anglais langue seconde.

1975-76 -Elaboration d'un instrument de mesure pour évaluer le rendement des étudiants face à des objectifs opératoires communs dans les laboratoires de technique culinaire.

-Instrument d'évaluation des apprentissages dans un cours d'histoire.

1977-78 -Le profil de maturité de l'étudiant de Cégep.

1978-79 -Des indicateurs du comportement scolaire des étudiants

---

(1) Projets soumis par les Cégeps et retenus pour fins de subventions 1972-79. DGEC - SRD - SP.

ANNEXE A.3

PROJETS DE RECHERCHE RELATIFS A L'EVALUATION DE PROGRAMMES (1)

1972-73 -Evaluation of Cegep Humanities Curriculum as a Program of General Education.

-Evaluation du programme 243.00

1973-74 -Analyse des programmes de techniques infirmières
techniques de diététique
techniques d'esthétique
Avionique

1974-75 -Development and evaluation of a Preparatory Arts Program for Students with Deficient Language Skills

-Pilot Study for the Development and Evaluation of an English Language Program for entering Cegep students.

-Analyse des programmes de Psychothérapie
Sciences graphiques
Techniques physico-chimiques

-Developpement des programmes: cynégétique et halieutique
techniques archéologiques et historiques
techniques de plein air
techniques de relations publiques

-Recherche sur le développement des options professionnelles dans la région de Québec.

1975-76 -Analyse des programmes: techniques d'aménagement
techniques d'enquête sociale
techniques du milieu naturel
technologie d'entretien industriel

-Evaluation de la voie de sortie "Administration générale".

---

(1) Projets soumis par les Cégeps et retenus pour fins de subventions 1972-79. DGEC - SRD - SP.

.../

-Analyse des programmes de formation

1976-77	-Etudes de pertinence en techniques de contrôle de la qualité audio-visuel, hygiène de l'environnement thermique.
1977-78	-Etudes de pertinence en Electro-encephalographie technique nucléaire et radio-acoustique industrielle techniques d'audio-prothèses
1978-79	-Etudes de pertinence en technologie solaire analyse d'entretien mécanique contrôle des procédés.

.../

ANNEXE A.4

PROJETS DE RECHERCHE RELATIFS A L'ANALYSE INSTITUTIONNELLE (1)

1975-76 -Analyse des programmes de formation.

-Pratiques et ressources pédagogiques.

1976-77 -Analyse de l'adéquation du centre de ressources.

1977-78 -Planification du développement du collège.

1978-79 -Le plan d'études, objet d'analyse institutionnelle.

---

(1) Projets soumis par les Cégeps et retenus pour fins de subventions 1972-79. DGEC - SRD - SP.

.../